

# Demande de retrait de parts



## SCPI PRIMOFAMILY

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable

Capital social minimum : 760 000 €

Siège social : 36, rue de Naples – 75008 Paris

Tél. : 01 44 21 73 93 – 830 554 986 RCS Paris

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

## Information sur la protection des données personnelles

---

Vos données personnelles sont collectées et utilisées notamment pour les finalités suivantes : la gestion des retraits de parts, le suivi de la relation avec les investisseurs, le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que les actions de prospection et marketing. Ces données personnelles ont un caractère obligatoire et sont nécessaires au traitement du dossier. À défaut, les demandes de retraits de parts ne peuvent être ni enregistrées ni exécutées.

Les catégories de données personnelles concernées sont des données relatives à votre identité, des données relatives à votre situation familiale, des données relatives à votre vie professionnelle et des données d'ordre économique, financier et fiscal.

Les bases légales justifiant l'utilisation de vos données personnelles sont, en fonction des finalités précitées, votre consentement, l'exécution d'un contrat auquel vous êtes partie, le respect par Primonial REIM France d'obligations légales et réglementaires, et pour servir les intérêts légitimes de Primonial REIM France tels que la mise en place et le développement de produits et services, la personnalisation des offres ou la gestion informatique.

Ces données personnelles sont accessibles aux seuls employés habilités de Primonial REIM France et ne feront l'objet de communication à des tiers appartenant au Groupe Primonial ou à des tiers externes à Primonial REIM France que pour les seuls besoins d'administration et de gestion ou pour satisfaire à toute obligation légale et réglementaire. Avec votre consentement, vos données personnelles peuvent être également transmises aux entités du Groupe Primonial à des fins de marketing et prospection. S'agissant des sous-traitants de Primonial REIM France, les données personnelles ne seront communiquées qu'à ceux qui présentent des garanties suffisantes en matière de sécurité et de confidentialité, conformément au Règlement (UE) 2016/679 dit RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Les données personnelles seront conservées par Primonial REIM France soit pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit pendant la durée de détention des parts sociales augmentée des prescriptions légales ou réglementaires, soit pour assurer le respect des obligations légales, réglementaires ou reconnues par la profession auxquelles le responsable de traitement est tenu. Les éventuelles données personnelles qui font l'objet d'une obligation d'archivage en application d'une disposition législative ou réglementaire seront archivées dans les conditions prévues par le(s) texte(s) en vigueur.

Conformément à la législation applicable, vous disposez du droit d'accéder à vos données personnelles, des droits de rectification et d'effacement de vos données personnelles, des droits à la limitation et d'opposition au traitement de vos données personnelles, du droit à la portabilité de vos données personnelles et du droit de ne pas faire l'objet d'un traitement automatisé.

Vous disposez du droit de donner puis de retirer votre consentement à tout moment pour les traitements de données personnelles qui sont fondés sur celui-ci. En ce qui concerne les actions de prospection et marketing, vous pouvez exercer ce droit en vous connectant sur l'extranet client de Primonial REIM France au lien suivant : [www.primonialreim.fr/login](http://www.primonialreim.fr/login).

Vous pouvez définir des directives générales ou particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après votre décès. Vos directives seront enregistrées conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi précitée.

Pour toute question relative à vos données personnelles et pour exercer les droits précités vous pouvez contacter Primonial REIM France à l'adresse suivante : Primonial REIM France – Département Conformité – 36, rue de Naples – 75008 Paris. Vous pouvez également contacter directement le Délégué à la Protection des Données de Primonial REIM France à l'adresse e-mail suivante : [dpo@primonialreim.com](mailto:dpo@primonialreim.com).

Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation relative à vos données personnelles auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).



# SCPI PRIMOFAMILY

## Conditions générales de retrait

La note d'information de la SCPI est disponible par courrier ou au siège social de la société. Elle est disponible également sur le site internet de la société de gestion [www.primonialreim.fr](http://www.primonialreim.fr).

### 1. Principe de retrait

Conformément aux dispositions régissant les Sociétés à capital variable, tout associé a le droit de se retirer de la Société, partiellement ou en totalité, dans la limite des clauses de variabilité fixées par les statuts.

### 2. Modalités de retrait

Les demandes de retrait sont portées à la connaissance de la société de gestion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elles sont, dès réception, inscrites sur le registre des retraits et sont prises en considération par ordre chronologique d'inscription. Le remboursement des parts rend effectif le retrait de l'associé de son inscription sur le registre des associés. Les parts remboursées sont annulées. L'associé qui se retire perd la jouissance des ses parts au premier jour de l'inscription de son retrait sur le registre des associés.

Seules les demandes de retrait compensées par une souscription peuvent être satisfaites. Elles ne sont acceptées que dans la limite de la variabilité du capital prévue à l'article VII des statuts de la SCPI.

### 3. Prix de retrait

- A.** Si des demandes de souscription existent, pour un montant au moins égal aux demandes de retrait, le remboursement est effectué sur la base d'un prix de retrait, déterminé selon les modalités suivantes :
- le prix de retrait correspond au prix de souscription du moment diminué de la commission de souscription hors taxes,
  - ainsi, l'associé se retirant perçoit, sur la base du premier prix de souscription de 204 euros, une somme de 185,64 euros par part qui se décompose de la façon suivante :

<b>Prix de souscription :</b>	204,00 euros
<b>Commission de souscription HT :</b>	18,36 euros <i>(9,00 % HT, exonérée de TVA, du prix de souscription prime d'émission incluse)</i>
<b>Valeur de retrait :</b>	<b>185,64 euros</b>

- B.** Dans le cas où, au bout de six mois, les souscriptions nouvelles ne permettent pas d'assurer le retrait demandé :
- celui-ci pourra être assuré par prélèvement sur le fonds de remboursement s'il en existe un, dans la limite de celui-ci et dans les conditions qui sont fixées par l'Assemblée Générale,
  - la valeur de retrait ne peut pas être supérieure à la valeur de réalisation, ni inférieure à celle-ci diminuée de 10 %, sauf autorisation de l'AMF.

### 4. Imposition des plus-values immobilières

Lorsque la société de gestion se charge, pour le compte du vendeur qui la mandate à cet effet, d'effectuer la déclaration et, en cas de plus-value taxable, de payer l'impôt par prélèvement sur le prix de vente des parts, le vendeur demeure responsable de l'impôt et notamment des suppléments de droits et de pénalités qui pourraient lui être réclamés à la suite d'un contrôle.

### 5. Conditions de validité

La demande de retrait doit être envoyée à Primonial REIM France – 36, rue de Naples – 75008 Paris, par lettre recommandée avec avis de réception.

Le recto de la demande doit être correctement rempli et les renseignements ci-dessous, fournis, selon la situation du demandeur. Le demandeur doit obligatoirement indiquer son numéro d'associé (qui se trouve sur ses avis de versement) et ses parts doivent être libres de nantissement.

# SCPI PRIMOFAMILY

## Conditions générale de retrait

### Renseignements à fournir

**Femmes mariées** : nom de jeune fille.

**Personne morale** : dénomination et forme juridique, siège social, nom, prénom et qualité du ou des représentants.

**Successions** : établir la demande aux noms des ayants droit justifiant de leurs qualités héréditaires avec signatures des ayants droit ou de leurs mandataires justifiant de leurs pouvoirs.

**Mineurs et incapables** : la demande doit être établie au nom du mineur ou de l'incapable avec mention de sa situation juridique et signée par le représentant légal qui indique ses nom, prénom, qualité et domicile (signatures des père et/ou mère pour le mineur, autorisation du juge des tutelles ou du Conseil de famille pour les mineurs sous tutelle judiciaire ou le majeur sous tutelle). Pour le majeur sous curatelle, la demande doit être signée par le vendeur et son curateur qui doit justifier de sa qualité.

**Usufruit nue-propriété / indivision** : la demande doit être signée par l'usufruitier et le nu-propriétaire ou par tous les membres de l'indivision, sauf procuration à nous joindre (état civil complet avec date, commune et code postal de naissance, adresse complète et quote-part de l'indivision de chacun à produire en annexe).

**Nota** : joindre les copies recto-verso des pièces d'identité en cours de validité de l'usufruitier et du nue-propriétaire ou de chacun des co-indivisaire.

### Documents à fournir

#### ■ Pour les personnes physiques

- copie d'une pièce d'identité en cours de validité de chaque signataire, les signatures devant être conformes à celles de la demande de retrait,
- RIB format IBAN,
- document prouvant la destination des fonds le cas échéant, en particulier pour les retraits anticipés intervenant dans les 36 mois suivant la souscription.

**Nota** : s'il y a lieu, la demande doit être accompagnée des justifications nécessaires : procuration, autorisation du juge des tutelles, extrait de délibération du conseil de famille...

#### ■ Pour les personnes morales

- justification du pouvoir du (des) signataire(s) : extrait certifié conforme du procès verbal des délibérations du conseil d'administration ou du directoire, ou procuration éventuelle du mandataire,
- copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité du (des) signataire(s) ainsi qu'un RIB format IBAN,
- joindre une copie de l'extrait kbis de moins de 3 mois et les Statuts à jour certifiés conformes,
- associations : joindre un exemplaire du Journal Officiel dans lequel a été publié la déclaration de constitution ou le décret en Conseil d'État, dans le cas d'une association reconnue d'utilité publique,
- document prouvant la destination des fonds le cas échéant, en particulier pour les retraits anticipés intervenant dans les 36 mois suivant la souscription.

**La société de gestion se réserve le droit de demander des compléments d'information ou pièces justificatives nécessaires selon la situation de l'associé ayant demandé le retrait.**

#### Primonial REIM France

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital social de 825 100 euros. Enregistrée sous le n° 531 231 124 RCS Paris – APE 6630Z. Agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille le 16 décembre 2011 sous le n° GP 11 000043.

Agrément AIFM en date du 10 juin 2014. Titulaire de la carte professionnelle portant les mentions « Gestion Immobilière » et « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » numéro CPI 7501 2016 000 007 568, délivrée le 17 mai 2019 par la CCI de Paris Île-de-France, et garantie par la société Liberty Mutual Insurance Europe SE, 42, rue Washington – 75008 Paris – police n° ABZX73-001.

Siège social : 36, rue de Naples – 75008 Paris – Téléphone : 01 44 21 70 00 – Télécopie : 01 44 21 71 23

Adresse Postale : 36, rue de Naples – 75008 Paris

[www.primonialreim.fr](http://www.primonialreim.fr)